

église cathédrale retentit encore des voix éloquentes qui ont exalté l'humble prêtre et rendu grâces à Dieu, auteur et rémunérateur de toute sainteté, d'avoir couronné son serviteur.

Depuis cette date mémorable, ce même Dieu, magnifique dans ses dons, a daigné ratifier le jugement de son Eglise sur la terre. Par l'intercession du Bienheureux Jean-Baptiste de la Salle, les miracles, preuves indéniables de son crédit auprès de Dieu, se sont multipliés, et le Vicaire de Jésus-Christ, cédant aux vœux de la catholicité, a voulu que, avant de laisser notre siècle disparaître, un astre de plus brillât au firmament de la sainte Eglise.

Le jour fixé pour ce glorieux événement fut le 24 mai 1900, jour solennel pour le monde catholique, et en particulier pour l'Institut né de l'inspiration et du zèle du saint Fondateur, jour de pieuse allégresse pour l'Eglise de Québec qui doit tant au dévouement des fils de Jean-Baptiste de la Salle.

Dans la canonisation d'un Saint, Nos Très Chers Frères, il faut voir, sans doute, la plus haute sanction de la vertu et du mérite. L'Eglise, par son décret solennel, affirme d'une manière pratique, une de ses notes essentielles et distinctives. Elle se montre vraiment *Sainte*, puisque, avant de déclarer *Saint* un de ses enfants, elle a dû, par la grâce dont elle est la dépositaire, l'engendrer à la sainteté et le conduire comme par la main jusqu'au seuil du paradis.

Mais il est une autre de ses prérogatives qu'elle a voulu proclamer dans la canonisation du Bienheureux Jean-Baptiste de la Salle : c'est son magistère suprême et universel, ce droit d'enseigner dont l'a investie son divin Chef et Fondateur, quand il dit à ses Apôtres : " Allez, enseignez toutes les nations. " Droit inaliénable, devoir sacré dont l'Eglise ne saurait jamais être frustrée, puisque Jésus-Christ est avec elle jusqu'à la consommation des siècles.

Ce magistère regarde, sans doute, premièrement la foi et les mœurs ; il regarde aussi, par conséquent, la vie chrétienne tout entière, dans son éclosion, son évolution et sa perfection. Or, l'éducation et l'instruction en sont les instruments indispensables et inséparables. Ceux qui élèvent l'enfant pour la vie chrétienne, le dressent en même temps pour ses devoirs sociaux ; car il n'y a pas en lui deux hommes, le chrétien et le citoyen, mais un seul, destiné à être simultanément membre de deux sociétés, toutes deux voulues de Dieu et également obligées de lui obéir et de